



ASSOCIATION GENEVOISE
DES
FORMATEURS D'ENSEIGNANTS



Société pédagogique genevoise

Résolution
Assemblée extraordinaire
AGFE-SPG
du 17 avril 2008

Une formation continue de qualité !

Considérant:

- L'absence totale de politique de la formation continue et a fortiori de la formation des formateurs/trices, ainsi que le flou qui entoure l'avenir du CeFEP, notamment sur son avenir à court, moyen et long termes ;
- Le report de l'ouverture de la formation continue à l'IUFE ;
- Les messages du conseiller d'Etat en charge du département sur la prochaine disparition du CeFEP ;
- La prétention de maintenir toutes les prestations de formation en dépit de la baisse des postes ;
- Le renforcement d'une mission de proximité et l'introduction d'une nouvelle fonction de formateur référent, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur la formation et les conditions de travail des formateurs ;
- La diminution, sans aucune négociation avec les partenaires, du nombre de postes de formateurs/trices correspondant à 22% des forces actuelles ;
- Le cahier des charges dont la validité est sujette à caution et qui, au mieux, ne dépasserait pas le mois de juin de cette année ;
- L'absence de réponse de la direction aux courriers des associations professionnelles quant à la réévaluation de fonction des formateurs/trices,

Les formateurs/trices, membres de l'AGFE et/ou de la SPG, réunis en Assemblée extraordinaire le 17 avril 2008,

Réaffirment qu'ils/elles sont partie prenante de l'évolution de leur mission et entendent continuer d'y participer ;

Dénoncent :

- Le manque total d'information sur ce qui se discute au département concernant leur avenir ;
- Le mépris avec lequel leurs légitimes demandes salariales diverses ont été traitées (demande que les formateurs/trices des disciplines spéciales soient payé-e-s au même niveau que les autres formateurs/trices, demande d'être payé-e-s en classe 20 immédiatement, comme le recommande l'évaluation des services idoines) ;

Demandent :

- La tenue d'une séance urgente entre le conseiller d'Etat en charge du département et des délégué-e-s des deux associations représentatives des formateurs/trices, l'AGFE et la SPG.

Résolution adoptée à l'unanimité